

**GRILLE PONDÉRÉE D'ÉVALUATION POUR LA NOMINATION DE  
PROFESSEUR ADJOINT DE CLINIQUE  
DU DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Ceux et celles qui ont effectué une année de formation complémentaire à l'extérieur de l'Université de Montréal, ou ont un diplôme de surspécialité ou ont complété une maîtrise sont proposés d'emblée au rang d'adjoint de clinique.

Pour les autres cette grille est utilisée par les membres du Comité Réseau Clinique, le Comité de la division de psychiatrie de l'enfance ou le comité de la division de gérontopsychiatrie, selon le cas, à titre de point de repère pour faciliter votre nomination au titre d'adjoint. Elle permet une certaine transparence dans ce processus de nomination et une plus grande équité. Une note globale inférieure à **60 points** sera considérée comme faible. Cependant il ne s'agit pas d'un critère absolu et le reste de votre dossier en particulier vos lettres d'intention et la lettre d'appui de votre chef hospitalier joueront aussi un rôle important. Vous constaterez que nous visons un certain équilibre entre les différentes sections et que l'absence totale de publications, d'enseignement ainsi que l'absence totale de contribution au centre hospitalier ou à l'Université ne vous permettront pas d'obtenir ce titre.

Vous pouvez prendre en compte toutes vos activités depuis votre nomination de chargé d'enseignement de clinique (pour ceux qui ont ce titre) mais les dernières années ont plus de poids et témoignent du maintien nécessaire de votre implication académique.

Vous pouvez si vous le désirez nous envoyer cette grille avec votre propre évaluation.

NOM :

PRÉNOM :

DATE :

TITRE PROFESSORAL ACTUEL :

	Année 20__	Année 20__	Année 20__	Année 20__
<b>FORMATION UNIVERSITAIRE AUTRE</b> (entre 10 et 40 points)  Spécifiez svp				
<b>I. ENSEIGNEMENT CLINIQUE (MINIMUM DE 20 POINTS ET MAXIMUM DE 50 POINTS)</b>  <b>A) Supervision d'étudiants (à l'exclusion des gardes)</b> Externes : nombre d'heures de stages (1 point par 40 heures de stage) Résidents (5 points par 6 mois de stage) Supervisions d'étudiants à la maîtrise (5 points par an) Supervisions d'étudiants au doctorat (10 points par an)				

	Année 20__	Année 20__	Année 20__	Année 20__
<p><b>B) Responsable d'un séminaire accrédité (journal club ou autre)</b> 10 points par activité-année</p> <p><b>C) Activités d'enseignement reconnues par la Faculté de médecine</b> (cours siglés ou non, <b>ARC/ECOS</b>) 2 points pour 3 heures de cours</p> <p><b>D) Tutorat à l'apprentissage par problème (APP)</b> 10 points par tutorat</p> <p><b>E) Responsable d'un cours siglé : 15 points (45 heures)</b></p> <p><b>F) Responsable d'un cours non siglé : 10 points (45 heures)</b></p> <p><b>G) Autres</b></p>				
<p><b>II. SUBVENTIONS ET BOURSES</b></p> <p><b>A) Projets de recherche subventionnés par des organismes dotés de comités de pairs.</b> 20 points par <b>projet</b> de subvention comme chercheur ou co-chercheur principal 10 points comme <b>co-chercheur</b> 5 points comme <b>collaborateur</b></p> <p><b>B) Projets de recherche subventionnés par des organismes non dotés de comités de pairs</b> (subvention de centre de recherche, projet de compagnie pharmaceutique, projet de recherche non subventionné) 5 points par projet comme <b>co-investigateur</b> 2 points comme coauteur</p>				

	Année 20 ____	Année 20 ____	Année 20 ____	Année 20 ____
<p><b>III. PUBLICATIONS (MINIMUM 5 POINTS)</b></p> <p><b>A) Revue (papier ou électronique) avec comité de pairs</b>  20 points par article comme premier auteur <b>ou auteur sénior</b>  10 points comme second auteur  5 points comme autre coauteur ou auteur sénior</p> <p><b>B) Chapitre de livre ou document audiovisuel édités</b>  10 points par chapitre de livre ou document audiovisuel  comme premier auteur  5 points comme co-auteur</p> <p><b>C) Articles dans une revue (papier ou électronique) sans comité de pairs, mais à caractère professionnel</b>  Ex : <i>Le clinicien, L'Actualité médicale</i>  5 points comme premier auteur  2 points comme co-auteur</p> <p><b>D) Abrégés scientifiques de communication à un congrès ou colloque</b>  5 points comme premier auteur  2 points comme co-auteur</p> <p><b>E) Éditorial, commentaire</b>  5 points comme premier auteur  2 points comme co-auteur</p> <p><b>F) Publications de matériel pédagogique</b>  Selon évaluation 2-5 points</p> <p><b>G) Productions multimédia</b>  Selon évaluation 2-5 points</p>				

	Année 20__	Année 20__	Année 20__	Année 20__
<p><b>IV. CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE HOSPITALIER OU DE L'UNIVERSITÉ (UN ZÉRO EST ÉLIMINATOIRE)</b></p> <p><b>1. FONCTIONNEMENT DU CENTRE HOSPITALIER</b></p> <p><b>A) Chef de département hospitalier</b> 15 points par responsabilité par année</p> <p><b>B) Responsable hospitalier de l'externat ou de la résidence, coordonnateur de l'enseignement</b> 10 points par responsabilité par année</p> <p><b>C) Chef de service hospitalier</b> 5 points par année <b>Responsable de la formation médicale continue</b> 5 points par année</p> <p><b>2. FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ</b></p> <p><b>A) Responsable d'un programme prégradué, de formation médicale continue, de cours de service.</b> 10 points par année</p> <p><b>B) Membre d'un comité universitaire non relié à une fonction administrative déjà comptabilisée</b> (recherche, table sectorielle, etc.) 5 points par année</p> <p><b>C) Évaluatrice externe pour admissions en résidence, admissions en médecine</b> 2 points par année</p> <p><b>D) Autres</b> (spécifier) Selon évaluation</p>				
<p><b>V. RAYONNEMENT</b></p> <p><b>5 POINTS MINIMUM</b></p> <p><b>A) Conférence dans son propre centre hospitalier</b> 1 point par prestation</p> <p><b>B) Conférence, sur invitation, dans un autre centre hospitalier</b> 2 points par prestation</p> <p><b>C) Présentation orale, table ronde, affiche, vidéo à un congrès ou colloque national (ex : AMPQ)</b> 3 points par prestation pour le présentateur</p>				

	Année 20 ____	Année 20 ____	Année 20 ____	Année 20 ____
<p><b>D) Présentation dans un congrès ou colloque international</b> 5 points par prestation pour le présentateur</p> <p><b>E) Organisation de congrès et colloques</b> 15 points comme responsable 3 points comme membre du comité d'organisation ou du comité scientifique</p> <p><b>F) Membre de comités éditoriaux, comités consultatifs</b> 2 à 5 points par comité</p> <p><b>G) Prix d'excellence et honorifique</b> (local, national, international)  5 à 20 points</p> <p><b>H) Autres</b> (spécifier)</p>				
<p><b>VI. CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT D'ORGANISMES RÉGULATEURS ET PROFESSIONNELS</b></p> <p><b>A) Examineur au Collège royal ou Collège des médecins du Québec, comité d'agrément</b> 5 points maximum</p> <p><b>B) Membre de comités d'organismes non gouvernementaux (ONG) ou professionnels</b> (AMPQ, APC, Société canadienne de schizophrénie, etc.) 5 points maximum</p> <p><b>C) Autres</b> (spécifier)</p>				